



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP/BUR/53/4
6 octobre 1998

FRANCAIS
Original: ENGLISH

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la Protection de la Mer
Méditerranée et ses Protocoles

Tripoli, 16-17 novembre 1998

STRATÉGIE DU PAM EN MATIÈRE D'INFORMATION

Table des matières

Introduction

MANDAT DU PAM

RÔLE DU PAM

STRATÉGIE DU PAM EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le produit

La cible

Les moyens

I. Publications

II. Bibliothèque de l'Unité MED

III. Page d'accueil

IV. Médias

V. Autres moyens

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

ANNEXE I

Introduction

Le Secrétariat soumet le présent rapport au Bureau des Parties contractantes conformément à la demande de la Dixième réunion ordinaire des Parties (Tunis, 18 - 21 novembre 1997) visant à ce qu'« un programme d'action concret dans le domaine de l'information sur les activités du PAM soit présenté au Bureau ».

MANDAT DU PAM

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 a rassemblé un nombre sans précédent de Chefs d'Etat et de gouvernement pour discuter des questions d'environnement et de développement durable.

La « Déclaration de Rio » adoptée dans le cadre de cette conférence met l'accent sur le droit du grand public d'être pris en compte dans les questions liées à l'environnement et au développement durable. Le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement proclame:

« Tout individu doit pouvoir accéder facilement, au niveau national, à l'information en matière d'environnement gérée par les pouvoirs publics, y compris toute documentation sur des questions et activités dangereuses pour la collectivité, et pouvoir participer à des processus de prise de décision. »

Reconnaissant le rôle important que l'information et la sensibilisation du public peuvent jouer pour le succès de toute stratégie du PAM visant à protéger l'environnement en Méditerranée et à favoriser le développement durable de cette région, de nouvelles dispositions ont été prises dans le cadre de la Phase II du PAM, plusieurs modifications ont été apportées à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, et trois nouveaux Protocoles ont été adoptés au cours de la période 1994 - 1997.

Ces instruments juridiques, qui devraient constituer la base juridique de la stratégie du PAM en matière d'information et sensibilisation du public, sont récapitulés à l'annexe I.

RÔLE DU PAM

Dans le domaine de l'information, le PAM est appelé à jouer un rôle de coordination et de catalyseur s'agissant de protéger l'environnement en Méditerranée et de promouvoir le développement durable dans cette région.

Plus spécifiquement, il est appelé à :

- * fournir des informations utiles aux décideurs afin de les aider à promouvoir et à mettre en oeuvre le développement durable et la protection de l'environnement;
- * informer le public en ce qui concerne la situation de l'environnement dans la région de la Méditerranée et les mesures destinées à accroître la sensibilisation en matière d'environnement dans cette région;
- * encourager l'accès et la participation du public à des activités d'information en matière de protection de l'environnement dans la région de la Méditerranée;
- * développer la participation et l'engagement des principaux acteurs concernés.

STRATÉGIE DU PAM EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

Pour permettre au PAM de remplir son rôle, une stratégie détaillée en matière d'information et de sensibilisation du public devrait être élaborée. Cette stratégie exposera le type d'informations et de message(s) que le PAM est tenu de communiquer à ses partenaires et au public ainsi que les procédés les plus efficaces de communication en matière d'environnement.

* La communication en matière d'environnement est une composante déterminante des politiques d'environnement puisqu'elle incite chacun à s'engager personnellement et implique une bonne compréhension du processus de communication et des questions d'environnement. Communication et développement sont en fait indissociables; le public veut être pris en compte et impliqué dans les questions d'environnement et de développement. Les décideurs, les chefs et responsables d'entreprises et de grandes sociétés ainsi que les hauts fonctionnaires n'ont pas tardé à réaliser que l'opinion publique occupe désormais une place importante dans les questions d'environnement.

* L'élément "sensibilisation et participation du public" consiste à transmettre des informations destinées au public ou parfois à des groupes cibles spécifiques (par ex., écoliers, touristes, industriels, etc.) dans le but de s'assurer leur concours par rapport à des objectifs précis du PAM et de promouvoir les grandes visées de celui-ci. La participation n'est pas seulement à prendre en compte seule mais doit être associée à un ensemble d'activités et de résultats.

* On entend par information du public que les thèmes abordés, les objectifs visés et les progrès accomplis par le PAM soient portés à la connaissance d'un public aussi large et varié que possible par le biais de divers médias afin de faire ressortir les grands aspects du PAM et d'améliorer son image dans l'opinion.

Tout la procédure d'élaboration d'une stratégie de base proposant des objectifs explicites d'information et de sensibilisation du public assortis d'un calendrier présuppose un intérêt particulier pour les problèmes sociaux, politiques et économiques de la région et une adaptation de la stratégie à ceux-ci. Ainsi, des rôles stratégiques différents devront être attribués aux diverses catégories de Points focaux des Parties Contractantes et aux Centres d'activités régionales (CAR).

La stratégie du PAM en matière d'information et de sensibilisation devra s'appuyer sur un plan d'action bien défini, énonçant des objectifs clairs et précis : QUOI, A QUI et COMMENT.

Le produit: ce qui doit être communiqué.

Le Plan d'action pour la Méditerranée, son mandat, son travail. Les activités, les résultats obtenus et les 20 ans d'expérience du PAM dans le domaine de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable dans la région et autres informations susceptibles d'améliorer la sensibilisation à l'environnement et d'éclairer la prise de décision en la matière.

La cible: à qui doit être communiqué le produit.

Dans ce contexte, le terme de "cible" se réfère au public concerné par l'action du PAM en matière d'information et de sensibilisation. Ce public devrait être le bénéficiaire de la stratégie d'information du PAM.

Cette cible peut être divisée en plusieurs groupes:

- * le public international
- * le public régional (les personnes résidant et travaillant dans le bassin méditerranéen)
- * le public national
- * le public de passage (touristes, etc.).

Les groupes précités peuvent être eux-mêmes subdivisés en fonction de leur âge, de leur langue, de leur profession et de leurs fonctions.

Actuellement, les groupes cibles principaux du PAM sont:

- * les pouvoirs publics, ministères et Points focaux du PAM
- * les bibliothèques, universités, centres de recherche, scientifiques
- * les OIG
- * les ONG
- * les médias.

Ces groupes cibles devront, dans un premier temps, être élargis aux catégories suivantes:

- * les acteurs socio-économiques
- * les industriels
- * les enfants et les jeunes.

L'élément décisif pour atteindre tous ces groupes cibles est d'organiser et délivrer l'information au niveau de chaque pays. Les Centres d'activités régionales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les Parties contractantes doivent être aidés dans leur effort d'élaboration des informations et être encouragés à prêter leur assistance à la fois dans la préparation et la diffusion des informations sur le PAM. Il semble difficile que le PAM et son personnel, aussi compétent soit-il, parvienne à atteindre une forte audience régionale, nationale et locale sans le concours des autorités compétentes à l'échelle régionale et nationale.

Toutefois, en attendant qu'on puisse financer l'aide nécessaire à l'appui du personnel actuel (à définir par rapport à l'objectif de la stratégie d'information du PAM qui sera adoptée), celui-ci pourrait déjà procéder à certaines améliorations.

Recommandations

- * Les groupes cibles devraient être élargis et actualisés régulièrement en fonction des besoins;
- * les Parties contractantes devraient définir le type d'information (juridique, scientifique) à communiquer;
- * les Parties contractantes et les CAR devraient jouer un rôle actif dans la diffusion de l'information sur le PAM et l'Unité MED au niveaux international, régional, national et local;
- * les CAR et l'Unité MED devraient s'assurer que la liste d'adresses du PAM est régulièrement mise à jour.

Les moyens: méthodes et ressources à utiliser.

On devra tenir compte de ce qui suit:

- * Les conditions d'une large diffusion de l'information du PAM varient énormément d'un pays à l'autre de la région. Hormis les différences culturelles, économiques, géopolitiques et linguistiques, il existe des différences très marquées entre les pays du PAM en ce qui concerne les moyens technologiques permettant l'accès, la gestion et la diffusion des informations.
- * Les Parties Contractantes diffèrent quant à la réceptivité du public à l'information concernant le PAM. Ainsi, la sensibilité politique et publique aux questions d'environnement est beaucoup plus développée dans certains pays que dans d'autres. De plus, certains pays ont une tradition, des institutions et des moyens de diffusion de l'information bien plus anciens que d'autres.
- * L'information du public diffère énormément d'un horizon à l'autre de la région. Certains

problèmes qui préoccupent vivement le public, dans certains pays, ne suscitent guère ou pas du tout d'échos dans d'autres.

* Les procédés visant à toucher le public varient également d'un pays à l'autre, et certains médias sont plus développés que d'autres dans tel ou tel pays, dans tel ou tel cas.

Actuellement, les groupes cibles sont atteints grâce à une liste d'adresses contenant 1714 entrées, qui a été établie par l'Unité MED d'Athènes et par les CAR. Sont ou ont été utilisés les moyens suivants :

I. Publications

a. Publications spécialisées

- * Série des rapports techniques du PAM
- * Convention et Protocoles
- * Rapports des réunions du PAM et des CAR
- * Publications des CAR

b. Documentation d'information générale

- * Bulletin MEDONDES
- * Brochures et prospectus
- * Affiches et autocollants

SÉRIE DES RAPPORTS TECHNIQUES DU PAM

Cette série comprend une sélection de rapports émanant des différentes activités réalisées dans le cadre des composantes du PAM.

A ce jour, 118 numéros (ou volumes) ont été publiés et diffusés en ayant recours à la liste d'adresses de l'Unité MED et sur demande.

Recommandations

- * Améliorer la présentation de la Série des rapports techniques du PAM;
- * encourager les CAR à publier des rapports dans la Série;
- * mettre à jour la liste des destinataires de la Série;
- * améliorer, en tant que de besoin, la méthode de diffusion (partenaires spécifiques);
- * encourager les Points focaux nationaux à aider l'Unité MED dans l'établissement de la liste d'adresses de la Série des rapports techniques en leur demandant de fournir une liste d'ONG et de bibliothèques nationales.

CONVENTION ET PROTOCOLES

* *Plan d'action pour la Méditerranée et Acte Final de la Conférence de plénipotentiaires des Etats côtiers de la région Méditerranéenne pour la protection de la mer Méditerranée*, 52 pages. Nations Unies, New York 1980. Langues disponibles: anglais, arabe, espagnol, français, espagnol.

* *Plan d'action pour la Méditerranée et Conférence de plénipotentiaires des Etats côtiers de la région Méditerranéenne pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique. Acte Final et Protocole*, 18 pages. Nations Unies, New York 1980.

* *Protocole relatif aux aires spécialement protégées*, 32 pages, Unité MED, Athènes, 1992. Langues disponibles : anglais, arabe, espagnol, français.

* *Plan d'action pour la Méditerranée et Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles*, 61 pages, Unité MED, Athènes, 1992. Langues disponibles: anglais, arabe, espagnol, français.

* *Plan d'action pour la Méditerranée et Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles*, Document non officiel, Unité MED, Athènes, 1997.

Ces documents ont été distribués à un groupe sélectionné d'agents du PAM, Points focaux, experts gouvernementaux, OIG, ONG et bibliothèques et, sur demande, à certaines institutions et aux médias.

Recommandations

- * Améliorer la qualité de la présentation (commodité de lecture, d'accès et de référence);
- * encourager les Points focaux à distribuer la Convention et ses Protocoles aux institutions nationales compétentes, aux ONG et aux bibliothèques, ou à soumettre à l'Unité MED une liste de destinataires potentiels;
- * employer de meilleures techniques de diffusion.

RAPPORTS DES RÉUNIONS DU PAM

Tous les rapports et documents des réunion du PAM sont, depuis 1975, déposés à la bibliothèque de l'Unité MED et constituent la base de données MEDDOC. Une Liste des documents et réunions du PAM est publiée et diffusée tous les deux ans.

Les rapports des réunions du PAM sont distribués à un groupe choisi d'agents du PAM et des CAR (Points focaux, experts gouvernementaux, OIG, ONG) et, sur demande, à certaines institutions, à des universitaires, chercheurs, étudiants, ainsi qu'aux médias.

PUBLICATIONS DES CAR

Les CAR élaborent et distribuent leurs propres publications.

Recommandations

- * Encourager les CAR à améliorer la qualité de leurs publications;
- * déposer des exemplaires de toutes les publications et rapports des CAR à la bibliothèque de l'Unité MED;
- * utiliser sur toutes les couvertures l'ordre de présentation UNEP/MAP/RAC;
- * utiliser le logo du PAM.

MEDONDES

Le bulletin MEDONDES a été publié pour la première fois en juillet 1985, en anglais et en français. Depuis 1990, suite à une décision des Parties Contractantes, MEDONDES est publié en anglais, arabe et français. Le premier numéro de MEDONDES en arabe est le no 19 et date de janvier 1990. MEDONDES est publié trois à quatre fois par an et envoyé par l' Unité MED à près de 2000 destinataires en plusieurs exemplaires dans le monde entier. Il est distribué aux Points focaux, experts gouvernementaux, bibliothèques, scientifiques, ONG, OIG, journalistes et autres personnes intéressées, sur demande.

Recommandations

- * Améliorer la conception et la présentation de MEDONDES bien que des progrès aient déjà été faits dans ce domaine. Restructurer le contenu (partie analytique, par thème principal

et par question abordée; activités, réalisations, CAR, information des ONG, liste des réunions, etc.);

- * s'assurer que les Points focaux et autres sources déposent à temps leurs rapports au rédacteur en chef de MEDONDES;
- * consacrer une page ou une demi-page à chaque CAR et une page aux ONG et aux partenaires du PAM, et leur confier le soin d'adresser une contribution actualisée;
- * envoyer MEDONDES aux CAR, Points focaux et ONG et les encourager à le distribuer à d'autres ONG nationales/locales et à des bibliothèques, institutions, scientifiques et médias.

BROCHURES ET PROSPECTUS

* La première brochure du PAM, *le Plan d'Action pour la Méditerranée*, 28 pages, a été rédigée et publiée en 1985 par l'Unité MED dans toutes les langues de la Méditerranée. Elle a été distribuée par l'Unité MED aux destinataires internationaux et par les Points focaux à l'échelle nationale.

* *Déclaration de Gênes sur la deuxième décennie Méditerranéenne*, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1988. Disponible dans toutes les langues de la Méditerranée (en un seul volume).

* Brochure *Chaud et Sec*, 48 pages. Conception et publication : Unité MED et OCA/PAC (Nairobi), 1991. Langues disponibles : anglais, français, arabe.

* Brochure du PAM, *le Plan d'Action pour la Méditerranée*, 40 pages, élaborée dans le cadre du Sommet de Rio, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1991. Langues disponibles: anglais et français.

* Brochure du PAM sur la CMDD, *Commission Méditerranéenne du développement durable: un relais régional pour l'Agenda 21*, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1997. Langues disponibles: anglais et français (en un volume).

* Brochure du PAM, *le Plan d'Action pour la Méditerranée : une contribution au développement durable dans le Bassin méditerranéen*, 36 pages, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1996. Langues disponibles: anglais, français.

* Dépliant du PAM, 4 pages, rédigé et publié par l'Unité MED en 1997. Langues disponibles: anglais, français.

* Diverses brochures du Plan Bleu et des CAR/ASP.

Recommandations

* Mettre à jour la brochure institutionnelle du PAM chaque fois qu'il y a lieu. Langues disponibles : anglais, arabe, français;

* élaborer une petite brochure analytique « Pression - Situation - Intervention » qui soit attrayante, facile et rapide à lire et portera sur l'environnement méditerranéen. Langues disponibles : anglais, arabe, français dans un premier temps, puis toutes les langues de la Méditerranée dans un deuxième temps;

* élaborer un prospectus à long terme « Pression - Situation - Intervention » qui soit attrayant, facile et rapide à lire, s'inspirant de la brochure précitée et s'adressant au grand public, qui portera sur l'environnement et le développement en Méditerranée. Langues disponibles: toutes les langues de la Méditerranée ;

* mettre au point une brochure spécialement conçue pour les enfants et les jeunes (demander le concours d'un pays doté d'une expérience reconnue dans le domaine de la conception de brochures de ce type). Langues disponibles: toutes les langues de la

Méditerranée.

AFFICHES ET AUTOCOLLANTS

* *Affiche représentant une tortue*

Imprimée en Grèce en 1986 par l'Unité MED. Photographie: A. Demetropoulos. 5000 exemplaires;

* *Affiche représentant un phoque moine*

Imprimée par le Service Eau, PNUE, Nairobi, 1998. Dessin: J. Lamb. 10000 exemplaire ont été envoyés à l'Unité MED;

* *Affiche représentant un dauphin*

Imprimée à Athènes en 1985 par l'Unité MED. 1000 exemplaires;

* *Affiche sur l'Unité MED*

Imprimée à Athènes en 1986 par l'Unité MED. 1000 exemplaires.

Les autocollants mentionnés ci-dessous ont été financés par le Service Eau, PNUE, Nairobi. Il est à noter qu'aucune des illustrations de ces autocollants n'a été conçue spécialement à l'intention du PAM.

* *Message SOS-Bouteille à la mer.* conçu et imprimé en deux formats par l'Unité MED en 1984. 10 000 exemplaires. Réimprimé en 1985, 1986 et 1993.

Il convient de relever que cet autocollant est utilisé par le PNUE dans le cadre de l'Année Océan 1998 et a été repris dans l'en-tête du courrier PNUE.

* *Dauphin:* Conçu et imprimé par l'Unité MED en 1984. 150 000 exemplaires. Réimprimé en 1985, 1987, 1991 et 1993;

* *Baleine rose:* conçu et imprimé par l'Unité MED en 1985. 50 000 exemplaires. Réimprimé en 1985 et 1993;

* *Sauvons nos mers:* conçu et imprimé par l'Unité MED en 1985. 150 000 exemplaires. Réimprimé en 1987 et 1993;

* *Aidez à juguler le réchauffement de la planète et le relèvement du niveau de la mer.* conception: Service Eau, Nairobi. Imprimé à Athènes par l'Unité MED en 1988. 100 000 exemplaires. Réimprimé en 1991.

Recommandations

* Concevoir, adopter et publier un autocollant au message générique qui servira de logo au PAM et fera une impression durable sur le grand public, et réutiliser certains éléments de sa conception dans d'autres types de supports visuels du PAM;

* Produire d'autres affiches et autocollants en rapport avec des événements particuliers; la diffusion de ces affiches et autocollants devra être soigneusement organisée et contrôlée par le PAM et les Point focaux.

II. La bibliothèque de l'Unité MED

Fondée en mai 1986, la bibliothèque de l'Unité MED abrite une petite collection de monographies, revues scientifiques, rapports techniques et publications de référence sur la pollution marine, le développement durable, la politique et la législation en matière d'environnement, les changements climatiques et tout autre question connexe. Y sont déposés les publications et rapports des CAR ainsi que les publications scientifiques et techniques du PNUE et des autres institutions des Nations Unies. Elle dispose également d'un jeu complet des documents officiels et d'une base de données sur les réunions organisées et tenues par le PAM de 1975 à nos jours. Destinée à être utilisée par le personnel de l'Unité MED, cette bibliothèque, malgré son budget restreint, a toujours offert son aide et fourni des services de référence et une formation à la communauté scientifique, professionnelle et estudiantine de la Méditerranée.

Recommandations

- * Définir une politique et des lignes directrices concernant le statut de la bibliothèque, ses services et son potentiel dans le cadre du PAM et de la politique du PAM en matière d'information;
- * informatiser la documentation de la bibliothèque afin de faciliter la gestion et le développement de cette documentation et améliorer les services liés au fonctionnement de la bibliothèque ;
- * concevoir et mettre en place une base de données de la bibliothèque du PAM indiquant les ouvrages dont disposent l'Unité MED et les CAR (documents, publications). Faire en sorte que cette base de données soit accessible et utilisable, grâce aux méthodes habituelles et sur Internet;
- * mettre au point un réseau d'information sur la bibliothèque du PAM en se servant de la bibliothèque de l'Unité MED comme centre de liaison et en encourageant les CAR à partager et diffuser efficacement l'information;
- * étendre la place consacrée à la bibliothèque de l'Unité MED sur la page d'accueil du PAM;
- * soutenir la bibliothèque et son rôle afin de lui permettre de faire face à ses responsabilités grandissantes en tant que Centre de dépôt/acquisition, de gestion et de diffusion des informations sur l'environnement dans la région. A cet effet, on devra penser sérieusement au recrutement d'un personnel employé à plein temps dans la bibliothèque et à la création d'un poste de bibliothécaire.

III. Page d'accueil

La page d'accueil ("home page") du PAM a été conçue, par traitement informatique, par la bibliothèque MED et a été installée sur le serveur du PNUE en septembre 1997, après approbation de la réunion du personnel. Elle fournit les informations suivantes: informations sur le PAM ; historique et événements marquants; cadre juridique du PAM ; structure institutionnelle ; partenariats; programme des activités; publications; ainsi que des nouvelles et une liste d'acronymes acronymes et abréviations. Elle prévoit également une option permettant d'obtenir une copie de certains rapports de réunions du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, une copie de 73 numéros de la Série des rapports techniques du PAM et de nombreux autres documents et publications.

On y accède en tapant: <http://www.unepmap.org>

La page d'accueil du PAM est actualisée environ toutes les trois semaines.

Recommandations

- * Nommer un administrateur qui sera responsable de la page d'accueil du PAM;
- * recruter un expert qualifié pour mettre à jour la page d'accueil;
- * mettre au point des lignes directrices en ce qui concerne le contenu, les

collaborateurs/collaborations (personnel de l'Unité MED, CAR), le calendrier de mise à jour, le texte et l'appui technique;

* envisager les moyens d'améliorer la page d'accueil.

IV. Les médias

La presse est informée au moyen de communiqués de presse, entretiens, contacts directs avec certains journalistes, conférences de presse lors des réunions des Parties Contractantes.

On doit tenir compte du fait que les médias (journaux, magazines, publications écrites, radio, télévision) sont un groupe cible important puisqu'ils sont capables de toucher un grand nombre de personnes.

Les journaux apparaissent comme le support écrit s'adressant le plus fréquemment à une audience de masse. Cependant, il est à noter que:

- * Les journalistes spécialisés dans l'environnement sont souvent en possession d'informations techniques contradictoires, et sont ainsi tenus, dans des délais restreints, d'assimiler une documentation portant sur des questions complexes et d'en tirer des articles lisibles et compréhensibles, ce qui a pour effet de brouiller aux yeux du public les problèmes d'environnement et entame parfois la crédibilité des journalistes en la matière;
- * Il y a trop de communiqués de presse et articles critiques, hâtifs et superficiels, sans suivi, et pas assez d'analyses sérieuses des questions;
- * L'Unité MED doit adopter une attitude circonspecte vis-à-vis de la presse en vue d'éviter que le crédit du PAM ne soit atteint.

Recommandations

- * Préparer des communiqués de presse et des articles sur le PAM qui soient accompagnés d'une documentation qui devra être élaborée à l'intention spéciale de la presse;
- * rédiger des communiqués de presse et des articles sur le PAM en anglais, arabe et français;
- * mettre au point une documentation à l'intention de la presse sur la Semaine de l'environnement en Méditerranée;
- * encourager les Points focaux à apporter leur aide dans l'élaboration et la diffusion des communiqués de presse et articles sur le PAM à l'échelle nationale et locale.

V. Autres moyens

- * Expositions
- * Production de films TV/Vidéo
- * manifestations particulières.

EXPOSITIONS

Le PAM a organisé les expositions suivantes:

* *Panneaux de l'exposition 1983:*

En 1983, T. Farcas, expert-conseil du Service Eau de Genève, a créé une exposition comportant 12 panneaux légers qui ont été exposés en 1983 lors de la réunion des Parties Contractantes à Dubrovnik.

* *Panneaux de l'exposition 1985:*

En 1985, une nouvelle exposition sur le PAM était créée par M. N. Gabrielli, architecte et expert-conseil à la Municipalité de Gênes. L'exposition comportait 35 panneaux en aluminium recouvert de plastique, dont chacun pesait 5 kilos. Ils ont été exposés en 1985 à l'occasion de la réunion des Parties contractantes à Gênes; à Athènes, en décembre 1985, dans le cadre de la célébration du 10ème anniversaire du PAM; à Alger, en mars 1986; à Tunis, en novembre 1986; à Nairobi (lors de la Semaine culturelle française), en mars 1987; à Malte, en juillet 1988; et à Tripoli (Libye), en février 1989. Depuis mars 1990, le PAM a cessé d'utiliser cette exposition, les données qu'elle présentait étant dépassées.

*** Panneaux de l'exposition 1992:**

En 1992, une nouvelle exposition du PAM a été organisée par un consultant, M. Caparis, et la responsable de l'information/assistante des conférences. Cette exposition comprenait 18 panneaux légers et faciles à transporter, avec 43 illustrations (photographies et textes). Elle a été présentée à la Foire internationale de Thessalonique en septembre 1992; à l'exposition sur la musique et les médias tenue au Pirée en novembre 1992; à l'exposition multimédias d'Athènes en décembre 1992; à l'exposition HELECO en avril 1993; à Nicosie, en septembre 1993; à la zone internationale de Thessalonique en septembre 1993; à Antalya, en octobre 1993 et à la Foire internationale de Thessalonique en septembre 1994. En janvier 1995, le PAM a décidé de ne plus reprendre cette exposition, dont le contenu était dépassé.

*** Projection informatisée de diapositives sur le PAM:**

Projection préparée sur informatique et présentée aux délégués présents à Barcelone lors de la Réunion des Parties Contractantes en 1995.

*** Exposition photo du PNUE:**

Prêtée par le PNUE de Nairobi, 60 photographies, sans légendes. Elle a été présentée au Centre culturel de la Municipalité d'Athènes en septembre 1994 et inaugurée par le Coordonnateur et le Maire adjoint d'Athènes.

Il est à noter que ces expositions qui sont conçues pour être un matériel transportable et pour être utilisées fréquemment dans la région sont en fait très peu mobiles et d'un transport onéreux.

Recommandations

- * Mettre au point une série bien étudiée de transparents et/ou diapositives qui sera utilisée par le personnel de l'Unité MED et des CAR;
- * ne plus organiser d'exposition dont le transport est onéreux;
- * encourager et soutenir les expositions organisées à l'échelle nationale et locale, en particulier les expositions pour les enfants.

PRODUCTION DE FILMS TV/VIDÉO

* En 1995, le PAM a produit un film vidéo de 15 minutes qui suivait fidèlement l'agencement thématique de la première brochure éditée par le PAM. Ce film vidéo manque d'imagination et n'a pas su attirer le public local. Il est désuet.

* En 1990, la Société de télévision pour l'environnement (TVE) a produit un film vidéo de 52 minutes intitulé: « Le gâchis de la Méditerranée ». Ce film qui a obtenu un grand succès est désormais dépassé, lui aussi.

Recommandations:

- * Produire un nouveau film vidéo sur l'environnement en Méditerranée et le Plan d'action pour la Méditerranée;

- * produire des messages télévisés de 1 à 3-4 minutes sur des sujets précis;
(Au cas où le principe de films vidéos et de messages TV du PAM serait adopté, une étude devra être élaborée afin d'évaluer la faisabilité et le coût d'un tel projet;
- * Remarque: il serait utile que le PAM redistribue aux Points focaux le « Catalogue européen des films cinématographiques » de 1997-1998 de la TVE afin qu'il soit utilisé à l'échelle nationale en tant que de besoin.

ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS

La Journée mondiale de l'environnement

La documentation portant sur la Journée mondiale de l'environnement est établie, publiée et diffusée directement par le Siège du PNUÉ. Il est à noter que cette documentation est envoyée aux Parties Contractantes et aux CAR à la fin mai.

Semaine de l'environnement méditerranéen (Déclaration de Gênes, 1985)

La Semaine de l'environnement méditerranéen a rarement donné lieu à des manifestations jusqu'à présent. Elle pourrait pourtant devenir le symbole le plus noble de la solidarité existant entre les Parties Contractantes. Elle offre une occasion unique de faire connaître le PAM au public.

Dans un souci d'efficacité, l'Unité MED, en étroite collaboration avec les Parties contractantes et les CAR, devra s'employer à élaborer avec soin une documentation judicieuse, à la publier et à bien la diffuser, et veiller à la bonne organisation des manifestations.

Recommandations

- * Produire un ou plusieurs messages TV portant sur des sujets spécifiques ainsi qu'une affiche destinée, chaque année, à la Semaine de l'environnement méditerranéen; le thème de cette affiche sera spécifié par le Bureau des Parties Contractantes;
- * envoyer les messages TV et affiches aux Point focaux et aux CAR à la fin mars pour une diffusion plus large;
- * présenter dans les écoles le concept et le message de la Semaine de l'environnement méditerranéen à l'échelle régionale;
- * organiser un concours de dessins pour les enfants de la Méditerranée. Ce concours devra être réalisé par le PAM en collaboration avec les Parties contractantes pour l'an 2000;
- * mettre au point et émettre un timbre pour l'an 2001 comportant la même illustration pour tous les Services postaux des pays méditerranéens. Fixer pour premier jour d'émission du timbre, pour toutes les Parties Contractantes, le 5 juin 2001.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- * Inciter les Parties Contractantes à désigner des points focaux pour l'information;
- * créer un groupe de travail sur l'information qui présentera, pour adoption par la Onzième réunion ordinaire des Parties Contractantes (Malte, 27-30 octobre 1999), une Stratégie du PAM en matière d'Information qui reposera sur un projet bien défini, comportant des objectifs clairs et précis, assorti de propositions sur les effectifs et les crédits à lui allouer;
- * assigner des rôles différents et stratégiques, dans le domaine de l'information et de la sensibilisation du public, aux divers Points focaux et CAR du PAM ;
- * promouvoir la Semaine de l'environnement méditerranéen aux niveaux local, national et régional;

- * concevoir un logo pour le PAM qui sera utilisé sur tous les supports visuels du PAM;
- * soutenir et encourager la participation active des ONG et OIG à cet effort;
- * organiser des programmes de formation dans le domaine de l'information et de la sensibilisation du public pour les ressortissants des pays méditerranéens en voie de développement.

ANNEXE I

PAM Phase II*

INFORMATION ET PARTICIPATION

L'information et la participation du public sont une dimension essentielle de la politique de développement durable et de protection de l'environnement.

Les objectifs de cette composante sont les suivants:

- donner au grand public l'information disponible sur l'état du développement et de l'environnement en Méditerranée et les mesures prises pour l'améliorer;
- élever la conscience environnementale de la population et créer une approche commune aux problèmes environnementaux de la Méditerranée;
- faciliter l'accès du public aux activités de protection et de gestion de l'environnement et aux connaissances scientifiques appropriées; et
- mobiliser l'intérêt et assurer la participation des principaux acteurs concernés (au niveau des autorités locales et provinciales, des groupes économiques et sociaux, des consommateurs, etc).

Pour atteindre les objectifs énoncés, il convient de mener les activités ci-après aux niveaux national et régional:

- mettre sur pied des campagnes coordonnées d'information et d'activités spéciales sur la protection de l'environnement à l'intention des gestionnaires et des décideurs, ainsi que des enfants, étudiants, enseignants et touristes;
- lancer des programmes éducatifs visant à faire connaître au public, et aux jeunes en particulier, la valeur et la rareté du patrimoine naturel, la nécessité d'éviter la dégradation des environnements naturel et urbain et l'importance de la participation du public à leur conservation et à leur gestion;
- poursuivre et étendre la publication et la diffusion de brochures, dépliants, affiches, rapports, bulletins d'information et autres supports ainsi que les contacts avec les médias;
- améliorer et renforcer l'échange d'information et d'expériences sur les problèmes environnementaux de la région et resserrer la coopération dans ce domaine;
- veiller, par l'entremise de l'Unité de coordination et des Centres d'activités régionales, à ce que toutes les OIG et ONG qualifiées aient un accès voulu à l'information concernant le PAM et qu'elles participent activement, s'il y a lieu, aux activités du PAM, et
- publier à des intervalles réguliers le Rapport sur l'état et l'évolution de l'environnement en Méditerranée.

* UNEP(OCA)/MED IG.6/7

CONVENTION DE BARCELONE

Article 15

INFORMATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

1. Les Parties contractantes font en sorte que leurs autorités compétentes accordent au public l'accès approprié aux informations sur l'état de l'environnement dans la zone d'application de la Convention et des Protocoles, sur les activités ou mesures comportant ou susceptibles de comporter des effets graves pour ladite zone, ainsi que sur les mesures adoptées et les activités entreprises conformément à la convention et aux Protocoles.
2. Les Parties contractantes font en sorte que l'occasion soit fournie au public de participer, le cas échéant, aux processus de prise de décisions en rapport avec le champ d'application de la Convention et des Protocoles.
3. La disposition énoncée au paragraphe 1 du présent article ne porte pas atteinte au droit des Parties contractantes de refuser, conformément à leurs systèmes juridiques et aux règlements internationaux, de donner accès à ces informations pour des raisons de confidentialité, de sécurité publique ou de procédure à caractère juridictionnel, en précisant les raisons de ce refus.

* UNEP(OCA)/MED IG.6/7

DOMAINES PRIORITAIRES D'ACTIVITES
(1996-2005)

INFORMATION

1. Promouvoir l'élaboration de méthodologie sur l'application de l'approche participative aux processus de prise de décisions se rapportant au développement durable aux niveau national et local.
2. Intensifier la communication de l'information sur l'environnement et la Phase II du Plan d'action pour la Méditerranée aux gouvernements et aux institutions nationales et internationales et promouvoir une plus grande sensibilisation de l'opinion publique à ces questions.
3. Elaborer des documents de vulgarisation sur les données et informations scientifiques et techniques produits par la Phase II du Plan d'action pour la Méditerranée et promouvoir et encourager la production au niveau national des documents de vulgarisation pour appuyer les campagnes d'information et de sensibilisation se rapportant à l'environnement et au développement durable.

* UNEP(OCA)/MED IG.6/7

PROTOCOLE RELATIF AUX ASP ET DIVERSITE BIOLOGIQUE *

Article 19

PUBLICITE, INFORMATION, SENSIBILISATION ET EDUCATION DU PUBLIC

1. Les Parties donnent la publicité qu'il convient à la création d'aires protégées, à leur délimitation, à la règlement qui s'y applique ainsi qu'à la sélection des espèces protégées, à leur habitat et à la réglementation s'y rapportant.
2. Les Parties s'efforcent d'informer le public de la valeur et de l'intérêt des aires protégées et des espèces protégées et des connaissances scientifiques qu'elles permettent de recueillir aussi bien du point de vue de la conservation de la nature que d'autres points de vue. Cette information devrait trouver une place appropriée dans les programmes d'enseignement. Les Parties s'efforcent aussi de faire en sorte que le public et les organisations de protection de la nature participent aux mesures appropriées nécessaires pour protéger les aires et les espèces concernées, y compris aux études d'impact sur l'environnement.

* UNEP(OCA)/MED IG.6/7

PROTOCOLE RELATIF A LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE
PAR LES MOUVEMENTS TRANSFRONTIERES DE DECHETS DANGEREUX
ET LEUR ELIMINATION *

Article 12

INFORMATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

1. Dans les cas exceptionnels où un mouvement transfrontière de déchets dangereux est autorisé aux termes de l'article 6 du présent Protocole, les Parties veillent à ce qu'une information adéquate soit mise à la disposition du public par les voies que les Parties jugent appropriées.
2. L'Etat d'exportation et l'Etat d'importation, conformément aux dispositions du présent Protocole, et chaque fois qu'il est possible et opportun, donnent au public l'occasion de prendre part aux procédures pertinentes en vue de faire connaître ses vues et préoccupations.

* UNEP(OCA)/MED IG.9/4